

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2025

le 14 mai 2025

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2024

10.03.02-2503-Preavis-07-Depenses-imprevisibles.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagé durant l'exercice 2024 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
151.3141.00	Salle des remparts > Entretien des bâtiments	
501.3141.00	Bâtiments scolaires > Entretien des bâtiments	
25.03.2024	Rapports-diagnostic "amiante" pour le Canton concernant : - la Salle des Remparts - sept bâtiments scolaires	4'060.- 37'500.-
301.3115.00	Service d'entretien > Achats de véhicules	
29.04.2024	Véhicule de service pour le menuisier	21'400.-
341.3141.26	Places de stationnement > Entretien parking des Mousquetaires	
01.07.2024	6 bornes pour véhicules électriques au Parking des Mousquetaires	31'000.-
350.3141.00	Bâtiments administratifs > Entretien des bâtiments	
25.11.2024	Entretien des bâtiments administratifs	40'000.-
351.3141.00	Bâtiments structures d'accueil > Entretien des structures d'accueil	
13.05.2024	Stores et toiles de tente pour les UAPE Croqu'Lune et Terreaux	33'000.-
660.3156.00	Protection civile > Entretien points de rencontre d'urgence	
21.11.2022	Équipement des points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie énergétique (imposé par le Canton)	47'000.-
Total		213'960.-

Ainsi, le total des charges du budget 2024 en version 3 (avec crédits extra-budgétaires) se monte à Fr. 85'074'456.- contre Fr. 84'860'496.- en version 2 (voté par le Conseil communal).

2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2025
- vu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2024, pour un montant total de Fr. 213'960.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

P.-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025.

Délégation municipale : Municipalité in corpore